

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION Arrêté de Police N° 76/2018 du 02 octobre 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Marie de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du défilé organisé à l'occasion du 100 éme anniversaire de l'armistice de la guerre 1914/1918 le dimanche 11 Novembre 2018.

ARRETE

Article 1 Le cortège partira à 10H30 de la rue du 11 Novembre.

<u>Itinéraire</u>: rue du 11 Novembre, rue de Sèvres, rue de Beaumont, rue de l'Egalité, rue François Bacquet, Place Roger Salengro.

Article 2 Tous les véhicules qui suivront le cortège ne pourront le dépasser

Article 3 Tous les véhicules amenés à croiser le cortège devront obligatoirement stationner pendant le passage de celui-ci.

Article 4 Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police

de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun

en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 02 octobre 2018

> Le Maire, Maryline Lucas

